

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, Mme Chantal MONY, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. Jérôme EVRARD ,

Procurations : M. Matthieu BRZOZOWSKI à M. Olivier COTTEN
M. Jérémy GRANDSIRE à M. Mathieu PONT
Mme Florence VILAINE à M. Olivier PETILLON

Secrétaire de séance : M. Olivier COTTEN

Date de convocation : 09. 01. 2025

Date d'affichage : 09. 01. 2025

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Révision des statuts de la Communauté de Commune du Pays de Valois

Mme Le Maire indique que la proposition d'évolution des statuts de la Communauté de Commune du Pays de Valois d'évolution a été envoyée avec la convocation au conseil municipal de ce jour. Elle explique en résumé que la CCPV, actuellement compétente en matière d'Actions sociales d'intérêt communautaire et en particulier de schéma d'organisation des maisons de Santé du Territoire, souhaite s'engager au côté de l'ARS dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

Cette évolution permettra l'implication de l'intercommunalité dans des actions visant à renforcer l'offre de santé sur le territoire et nécessite une évolution des statuts de la Communauté de Commune du Pays de Valois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » la révision des statuts de la Communauté de Commune du Pays de Valois.

3- Rapports sur le prix et la qualité du Service relatifs à l'eau potable de la commune, à l'assainissement non collectif et à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Mme le Maire indique que le rapport sur le Prix et la Qualité du Service relatifs à l'eau potable de la commune, à l'assainissement non collectif ainsi que celui de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés a été envoyé avec la convocation au conseil municipal de ce jour et qu'il doit être présenté par le maire lors du conseil municipal et approuvé par ce dernier.

En 2023, EVE est majoritairement en assainissement collectif sur le territoire communal. Il y a 3 installations qui sont en assainissement non collectif.

M. Cotten indique qu'il est en possession de factures d'eau sur la commune de Lagny Le Sec et qu'il y a une différence importante sur le coût de l'eau entre les communes d'Eve et de Lagny Le Sec.

Mme Le Maire demande à M. Cotten de lui confier ces factures afin d'analyser la situation.

M. Petillon rappelle que Lagny Le Sec et Eve ont des modes de fonctionnement différents, SAUR pour Lagny Le Sec et Véolia pour Eve.

Après exposé, le Conseil Municipal approuve le rapport « à l'unanimité ».

4- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif – janvier 2025

Mme le Maire indique que les documents relatifs à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ont été envoyés avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

Elle explique que dans le cadre de la loi de finance 2024, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Il est décidé de fixer à 0,0267 € /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

5- Délibérations amortissements

Mme le Maire rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations à l'exception des subventions d'équipement et fonds de concours versés.

Les travaux de rénovation électrique réalisés en 2022 subventionnés pour un montant de 35 179,48 € doivent être amortis et pourront être neutralisés pour ne pas impacter le budget de la commune.

Pour se faire une délibération doit être prise.

Il est proposé par la trésorerie d'amortir ce montant de manière linéaire sur 20 ans soit 1758 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » l'amortissement pour les travaux de rénovation électrique.

6- Legs de M. Mangez

Mme le Maire rappelle que M. Jacques Mangez a légué sa maison à la commune et que la commune est officiellement propriétaire de ce bien suite à la signature chez le notaire effectuée le 19 décembre 2024.

Elle souhaite rendre hommage aux neveux et nièces de M. Mangez qui ont accepté sans arrière-pensée la volonté de leur oncle.

Ce legs a été accepté par le conseil municipal lors de la dernière réunion de ce dernier en octobre 2024 et Mme le Maire souhaite que l'ensemble des conseillers puissent visiter cette maison avant de prendre la décision de la garder pour la louer ou de la vendre.

La visite est fixée au mardi 21 janvier à 18h.

Mme le Maire rappelle qu'une décision devra être prise avant l'adoption du budget sur le choix entre vente ou location dans la mesure où cela déterminera le budget 2025.

7- Travaux 2025 / Demandes de Subventions

Mme le Maire propose de continuer la rénovation des huisseries des bâtiments communaux et présente les devis de la société David Menuiserie

- Pour le remplacement des huisseries de la mairie (7 fenêtres menuiseries bois) pour un montant de 19 677,75 € HT.
- Pour le logement au-dessus de la mairie (3 fenêtres menuiseries – une partie a déjà été réalisée) pour un montant de 7 416,75 € HT.
- Pour la salle de classe (5 fenêtres menuiseries bois) pour un montant de 18 513,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » la demande de subvention pour le remplacement des huisseries de la mairie, du logement et de la salle de classe.

M. Pétilion indique qu'il a demandé un devis pour installer un faux plafond dans la salle de classe dans un souci d'économie de chauffage.

Mme le Maire présente ensuite un devis de la société Bernard Daché pour l'installation d'un système de vidéoprotection d'un montant de 44 666,02 € HT.

M. Diridollou informe le conseil qu'il existe la possibilité de remonter le système de vidéoprotection au Centre de Supervision Départemental. Le contact est M. Thierry GILLE du conseil départemental de l'Oise qui a envoyé un mail en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » les demandes de subvention pour le système de vidéoprotection.

8- DDT – Diagnostics de sécurité

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré à sa demande le responsable de l'Unité Territoriale Départementale de Pont Sainte Maxence et le responsable du centre Routier Départemental de Nanteuil le Haudouin afin d'étudier sur site le problème de sécurité aux abords du cimetière.

Un compte rendu de cette réunion sera fait par le responsable de l'Unité Territoriale Départementale de Pont Sainte Maxence qui sera à joindre à une demande de radar sanction prenant dans les 2 sens auprès de M. Le Préfet de l'Oise qui s'avère être la seule solution afin de sécuriser ce passage. En effet les autres propositions, installation de chicanes ou cassis ne seraient pas acceptées. Il est conseillé de mettre un panneau fin de village afin que les automobilistes réalisent qu'ils n'ont pas quitté le village et adaptent leur vitesse en conséquence.

M. Cotten demande s'il ne serait pas opportun de passer la vitesse à 30 km/h.

Au sujet du cimetière, M. Diridollou demande si le projet de colombarium peut être remis en route et si la porte du cimetière peut être nettoyée. Mme Le Maire répond qu'il faudra revoir le projet de colombarium trop important à l'origine et qu'elle n'a eu à ce jour aucune demande officielle dans ce sens. Actuellement et à la demande des familles, les urnes de leur défunt sont placées dans le caveau familiale.

9- Schéma Communal de Défense Extérieur Contre les Incendies.

Mme le Maire informe le conseil que la visite de sécurité annuelle de la maison de retraite du château d'Eve a eu lieu. La maison de retraite a été félicité pour la bonne tenue des documents réglementaires. A la suite de cette visite et dans la mesure où le Point d'Eau Incendie privé de la maison de retraite devait être contrôlé, il a été effectué un contrôle de tous les Points d'Eau Incendie (P.E.I) de la commune avec la société PDVFormation.

Ce contrôle a révélé qu'aucun des P.E.I de la commune n'étaient conformes.

Après investigations par Véolia il s'est avéré qu'une vanne du réseau de distribution de Veolia Tremblay en amont n'était pas complètement ouverte. Le problème est maintenant résolu après ouverture de cette vanne.

Mme Le Maire évoque la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieur Contre les Incendies qui vise à identifier les aménagements à réaliser pour renforcer la couverture en eau dans l'intérêt de la défense des personnes et des biens. Ce document est facultatif néanmoins il vient en support de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), service public obligatoire dont la commune est responsable.

Le Conseil Municipal décide de revenir sur ce sujet lors d'un prochain conseil.

10- Passage d'une canalisation sur le domaine public

Mme le Maire expose que la société BIOGAZ du Valois a l'intention de créer sur le territoire de la commune un réseau de tuyaux enterrés pour transporter le digestat du site de méthanisation vers les parcelles agricoles situées à proximité de la station et vers un site de stockage permettant ainsi un épandage sans transport routier. Mme le Maire a pris les renseignements nécessaires afin de ne pas amputer l'avenir en autorisant ce passage de canalisation. Elle montre sur le plan où se situera cette canalisation qui sera enfouie le long du chemin rural n° 5 par une saignée profonde.

M. Olivier Pétilion ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote avec 9 voix pour le passage d'une canalisation sur le domaine public

11- Contrat d'affermage Assainissement

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'affermage assainissement arrive à échéance fin juin 2025. Il conviendra de faire un nouvel avenant afin de prolonger le contrat existant dans la mesure où la procédure de délégation de service public prend plus de 6 mois. Mme le Maire indique qu'elle a rendez-vous avec M. Yannick Plottu Responsable eau potable et assainissement collectif au sein de la CCPV, le successeur de Mme Michèle Glaas, pour aborder entre autres cet avenant ainsi que les travaux devant être effectués rue de la Grand Cour (renouvellement canalisation eau potable) comme elle l'a déjà rappelé à plusieurs reprises lors de réunions de la commission eau et assainissement de la CCPV.

12- Questions diverses

S'il est décidé de vendre la maison de M. Mangez, la commune va disposer de fonds lui permettant d'effectuer les travaux indispensables à l'entretien de la commune ce qui n'était pas possible auparavant faute de moyens financiers.

Mme le maire propose donc de faire effectuer un devis pour le gravillonnage (étanchéité et émulsion) de l'ensemble des rues de la commune. Cela n'a pas été fait depuis plus de 20 ans. Si la commune n'effectue pas cet entretien cela risque de continuer à se dégrader et coûter beaucoup plus cher. Les travaux de la rue de la Grand Cour seront à effectuer après que les travaux de renouvellement de canalisation eau potable soient effectués. Mme le Maire se rapproche de l'ADTO pour ce dossier.

Des parkings près de la mairie et de l'école avec une surface drainante afin de permettre à l'eau de s'infiltrer, des toilettes pour la mairie derrière l'arrêt de bus, l'achat d'une voiture pour la commune peuvent également être envisagés.

Mme Le Maire fait part de l'installation du grillage autour du terrain de tennis. Elle souhaiterait que soit faite une inauguration avec le concours du comité des fêtes et de mettre en avant les jeunes de la commune qui ont été très demandeurs, qui en sont les principaux utilisateurs. Mme Le Maire souligne que ces jeunes sont très majoritairement respectueux des personnes et des biens.

Il faudra envisager une journée de nettoyage citoyen auparavant.

M. Cotten demande s'il est prévu de repeindre le lieu. M. Pont répond que les murs risquent fortement d'être à nouveau tagués et qu'il est préférable de laisser les tags présents qui sont respectueux.

Mme le Maire rappelle que chaque habitant doit signaler les actes d'incivismes et de mauvais comportements quand ils en sont témoins.

M. Pont informe le conseil que la journée de nettoyage aura lieu le 16 mars dans l'après-midi.

Mme le Maire partage avec le conseil son souhait d'installer un mat pour les drapeaux tricolores dans le cimetière en respect pour Jacky Mangez.

M. Petillon indique qu'il faudra également envisager l'achat d'un kit école loi Peillon obligatoire.

Il est demandé que la barrière rue d'OTHIS soit réparée. Quand la barrière est fermée, les gens font demi-tour.

M. Cotten demande le renouvellement de certains panneaux de signalisation.

Mme Mony demande un panneau priorité à droite ou céder le passage rue de la Grand Cour.

Mme Le Maire demande au conseil où placer ce panneau car pour sa part elle ne voit pas à quel endroit un tel panneau pourrait être placé.

Il faudrait également positionner un stop route de Dammartin.

Mme Le Maire rappelle que le zebra en sortie de village nord n'est pas une zone d'accélération. Les plots en béton pour faire respecter ce zebra ne sont pas autorisés.

M. Diridollou demande que la porte du cimetière soit nettoyée et que les 8000 € non utilisés dans le PLU le soit dans la remise en état du cimetière par exemple.

Mme le Maire rappelle que dans un petit village il n'est pas interdit de participer aux petits travaux tel que le nettoyage de la porte du cimetière.

M. Diridollou demande où en est le remplacement de M. Vuillamier dans le cadre de son départ en retraite.

Mme Le Maire rappelle que l'embauche d'un nouvel agent est du ressort du maire et que le logement au-dessus de la mairie n'est pas un logement de fonction et qu'il est loué à Mme Bocquet selon le bail signé avec cette dernière.

Par ailleurs M. Vuillamier n'a pas fait part officiellement de sa volonté de partir à la retraite. Tant que sa demande écrite n'est pas arrivée en mairie, aucune démarche ne sera effectuée.

M. Diridollou et M. Cotten offre leur aide dans le processus de recrutement de l'agent.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle va établir une facture pour l'utilisation du manitou et de son salarié comme les autres maires le faisaient au tarif d'entraide agricole.

M. Pont indique que grâce à l'augmentation des impôts la situation financière de la commune s'est améliorée et que le don de M. Mangez va permettre d'effectuer certains travaux mais que tous ne pourront être réalisés.

Mme le Maire souhaite qu'un diagnostic de l'état de la base du clocher carré qui supporte la flèche soit réalisé. En effet lors de la rénovation de la toiture de l'église, les représentants de la DRAC et de l'UDAP avaient fortement insisté sur le très mauvais état de ce clocher et interdit les sonneries.

Par ailleurs le muret de soutènement autour de la place de l'église est à consolider. M. Diridollou propose qu'il soit fait appel aux habitants avec un barbecue après travaux.

Mme Le Maire propose des dates prévisionnelles pour les prochains conseils municipaux :

Jeudi 20 février

Jeudi 13 mars pour le vote du budget

Jeudi 12 juin

M. Pont informe le conseil que la brocante aura lieu le 18 mai et que la commune a postulé pour faire venir gratuitement des artistes.

La séance est levée à 22h15.